

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Laurence BERANGER, 1^{ère} adjointe, Monsieur Roland CANAYER, Maire, empêché.

Présents : Laurence BÉRANGER. Christian CHATARD. Olivier ARNAL. Cyril DOUCET. Géraldine BLANC-MARTIN. Nathalie BRESSON. Jacques GINIEYS. Gilles GUARDIA. Benoît LEPAGE. Nathalie PROUZET. Corinne VILLEGAS. Daniel ZEBERKO.

Absents excusés : Roland CANAYER, Jean-Pierre NEGRE, Annie VILE.

Procurations : Roland CANAYER à Christian CHATARD, Annie VILE à Laurence BERANGER.

Monsieur Gilles GUARDIA est élu secrétaire de séance.

...0000000...

La séance est ouverte à dix-huit heures par Madame Laurence BERANGER qui demande le droit d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations : l'une porte sur les conditions d'octroi du panier de Noël (CCAS) et l'autre sur les dépenses au compte 6232 (Fêtes et Cérémonies) du Budget Principal. Demande accordée.

La parole à Christian CHATARD pour la lecture du Procès-Verbal de la séance du 21 septembre 2023, adopté à l'unanimité des membres présents.

1°) DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Virements de Crédits de 23 400 €.

CREDITS A OUVRIR

Chap. 67 / 673	+	1 500 €
Chap. 011 / 6378	+	17 450 €
Chap. 014 / 701249	+	2 550 €
Chap. 014 / 706129	+	1 900 €

CREDITS A RÉDUIRE

Chap. 011 / 61523	-	5 900 €
Chap. 012 / 6215	-	17 000 €
Chap. 022 / 022	-	500 €

Décision adoptée à l'unanimité.

2°) DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL

A titre exceptionnel et afin de régler les factures en attente sur le budget de l'EAU, il convient de faire une subvention exceptionnelle du Budget Principal de la commune vers le Budget de l'EAU.

Virements de Crédits de 25 000 €.

CREDITS A OUVRIR

Chap. 67 / 6748	+	25 000 €
-----------------	---	----------

CREDITS A RÉDUIRE

Chap. 011 / 615221-615232	-	2 400 €
Chap. 011 / 6226-6227-6251-6283-62876	-	22 600 €

Décision adoptée à l'unanimité.

3°) DELIBERATION PORTANT SUR L'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2024 SUR LE BUDGET GENERAL

Libellé	Chapitre	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2023	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2024
Immobilisations corporelles	21	144 382,16 €	36 095,54 €
TOTAL			36 095,54 €

Décision adoptée à l'unanimité.

4°) DELIBERATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (AMENDES DE POLICE)

La possibilité est donnée aux communes de percevoir une subvention de l'Etat, basée sur le produit des amendes de police pour des travaux de sécurité sur les voies communales. Le dossier déposé par la commune porte sur la création du cheminement piéton traversant la RD 999, au droit du Chemin des Mines sur cette route départementale, sa traversée permettra de se rendre notamment à la boulangerie et à l'arrêt de bus/ramassage scolaire en toute sécurité. Un abribus sera installé.

Le montant de ces aménagements est estimé à 39 578,00 € HT.

Décision adoptée à l'unanimité.

5°) DELIBERATION PORTANT SUR L'ADHESION AU SERVICE CNRACL-INVALIDITE (CENTRE DE GESTION DU GARD)

Le service proposé par le CDG 30 apporte aide et conseils aux collectivités et aux agents en matière de retraite, d'invalidité, de validation de service, régularisation de services, rétablissement des droits, estimations de pension, informations sur la réglementation, accompagnement ...

Décision adoptée à l'unanimité.

6°) DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La parole est donnée à Monsieur Benoît LEPAGE, conseiller municipal et pompier professionnel, chargé de la mise à jour du PCS.

Il est rappelé que le Plan Communal de Sauvegarde a pour objectifs d'identifier les Risques Majeurs, de doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des Risques Majeurs, d'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des personnes et des biens, d'organiser le poste communal de commandement et de tenir à jour la liste des personnes et moyens pouvant être sollicités.

En complément de ce document, il est proposé au Conseil Municipal de réfléchir à la mise en place d'une Réserve Communale de Sécurité Civile, composée de personnes résidentes sur la commune, majeurs et volontaires bénévoles appelés à être mobilisés par la commune. Missions : sensibilisation aux risques majeurs (pluies, neige, canicule, pandémie...) et intervention en appui des services sollicités en cas d'évènement de dimension exceptionnelle.

Décision adoptée à l'unanimité.

7°) DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre d'une évolution de carrière, il est créé un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet et supprimé un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à temps complet.

Décision adoptée à l'unanimité.

8°) DELIBERATION SUR LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est instituée en faveur des agents publics territoriaux (décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023). Seule la rémunération brute de l'agent est prise en compte pour déterminer le montant brut de cette prime, compris entre 300 € et 800 €. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité l'octroi de la prime au taux maximum autorisé.

9°) DELIBERATION PORTANT SUR LES CONDITIONS D'OCTROI DU PANIER DE NOEL (CCAS)

Il a été décidé d'octroyer un panier de Noël aux personnes résidant sur la commune et âgées de 70 ans et plus.

Décision adoptée à l'unanimité.

10°) DELIBERATION PORTANT SUR LES DEPENSES AU COMPTE 6232 AU BUDGET PRINCIPAL

Seront prises en charge au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » les dépenses suivantes : d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, et les diverses prestations et cocktails servis lors de réception officielles, inaugurations, ainsi que réceptions organisées uniquement à l'initiative de Monsieur le Maire, les fleurs, les bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, décès, naissances, départ (notamment en retraite), récompenses sportives et culturelles, ou lors de réceptions officielles, le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats, les frais de restauration des élus ou employés communaux accompagnés de leur conjoint liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels, comme les fêtes de fin d'année ... , les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Décision adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

*** Nomination d'un Référent Forêt - Bois**

L'association des Communes Forestières a souhaité avoir un élu afin de faire le relais auprès de ses communes adhérentes. Il a été proposé Gilles GUARDIA qui a accepté.

*** Nuisances sonores**

Il a été signalé à la mairie, à plusieurs reprises, des nuisances sonores provoquées lors de certaines locations de la salle de la Filature. Afin de remédier à ces désagréments, il va être rappelé aux usagers les consignes figurant sur la Convention : diminution de la musique vers 1h00 du matin et arrêt de la musique à 2h00.

*** France Services**

Continuité de la permanence, les mardis matin, de 10h00 à 12h30 à la salle de la Filature.

*** Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Une permanence sera proposée à la population le 3^{ème} mardi de chaque mois, à la salle de la Filature, de 9h à 12h, à partir du 20 février 2024.

*** Terrain BOUSQUIER**

Poursuite de l'aménagement.

*** Association MOLIERES CAVAILLAC PETANQUE**

Aménagement d'un local contigu à la salle des fêtes de CAVAILLAC, sous le préau (achat de matériel par la mairie et réalisation des travaux par l'association avec l'aide des agents communaux).

*** Travaux réalisés**

- mur de soutènement réalisé à LASFONS, en régie
- réfection de la rambarde du pont de Montagnac Le Haut
- réparation d'une importante fuite d'eau sur la canalisation desservant l'ESAT La Tessone, en collaboration avec l'équipe de l'Entente de l'Eau

*** ILLIWAP**

Mise en place de l'application ILLIWAP pour permettre un lien entre la commune et ses habitants. Information détaillée dans le bulletin municipal.

*** Recensement des voies communales et chemins ruraux**

Un état des lieux de la voirie communale est en cours de réalisation. Ce travail est mené par Jacques GINIEYS en partenariat avec l'Agence Technique Départementale.

*** Paniers de Noël**

Chaque élu s'est chargé de la distribution des paniers de Noël sur son secteur.

AGENDA :

Vœux du Maire : ***Dimanche 7 Janvier 2024***
à partir de 11 h 30 à la salle de la Filature

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h50.

Laurence BERANGER

